

Février 2010

Logement : Prorogation du dispositif en faveur des personnes âgées ou handicapées

Le crédit d'impôt pour les dépenses d'équipement de l'habitation principale en faveur des personnes âgées ou handicapées est prorogé jusqu'à la fin 2010.

Le taux de l'avantage fiscal (15 ou 25 %), qui varie en fonction de l'équipement, concerne les travaux sur une période quinquennale à hauteur d'une dépense de 5000 € pour une personne seule (10 000 € pour un couple), majorée de 400 € par personne à charge.